



Novembre 2023

FAQ

## Décision du BSIF sur les FNB des CEIE – FAQ

### Contexte

### Quoi de neuf?

Le 31 octobre 2023, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié de nouvelles lignes directrices à l'intention des institutions de dépôt concernant les fonds négociés en bourse des comptes d'épargne à intérêt élevé (FNB des CEIE).

La présente foire aux questions (FAQ) a été préparée pour aider à répondre aux questions et à renseigner les conseillers et les investisseurs sur la décision du BSIF concernant nos FNB des CEIE, en fonction de questions actuelles et futures.

### Renseignements clés

### FAQ visant à répondre aux questions anticipées des conseillers et des investisseurs concernant les lignes directrices du BSIF sur les FNB des CEIE et leur incidence sur les FNB des CEIE de FNB Horizons

Les FNB en bref :

FNB	Symbole	Rendement
FNB Horizons Épargne à intérêt élevé	<a href="#">CASH</a>	5,40 % (rendement brut)
FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces	<a href="#">HSAV</a>	5,50 % (rendement brut)
FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces en dollars américains	<a href="#">HSUV.U</a>	5,70 % (rendement brut)
FNB Horizons Bons du Trésor 0 à 3 mois	<a href="#">CBIL</a>	5,40 % (rendement annualisé des distributions)
FNB Horizons Bons du Trésor américain 0 à 3 mois	<a href="#">UBIL.U</a>	5,64 % (rendement annualisé des distributions)

### Sommaire

- **La transparence permet la croissance et l'innovation** : La transparence du BSIF renforce la longévité des FNB des CEIE, car le Bureau veille à ce que les produits se développent potentiellement pour atteindre une taille beaucoup plus importante et permettre l'innovation dans ce domaine.



# HORIZONS ETFs

by Mirae Asset

- **Les rendements robustes peuvent se poursuivre** : Malgré la possibilité de répercussions sur les taux, les FNB des CEIE peuvent tout de même offrir des rendements concurrentiels et des avantages opérationnels à divers investisseurs.
- **La concurrence s'intensifie** : La récente ligne directrice du BSIF ajoutera probablement des contreparties aux dépôts, ce qui est bon pour les produits et les investisseurs.

---

## FAQ générale

---

### J'ai entendu dire qu'une décision du BSIF avait eu une incidence sur les fonds négociés en bourse des comptes d'épargne à intérêt élevé (FNB des CEIE). Qu'est-ce que cela veut dire exactement?

- Après avoir initialement annoncé une consultation publique sur les FNB des CEIE et les produits semblables le 10 mai 2023, le BSIF a publié, le 31 octobre 2023, des lignes directrices attendues depuis longtemps sur le traitement de la liquidité des FNB des CEIE.
- Il a établi de nouvelles lignes directrices en matière de liquidités pour les dépôts des FNB des CEIE, qui exigent que ces dépôts soient comptabilisés selon un ratio de liquidité à court terme (RLCT) de 100 % d'ici le 31 janvier 2024.
- La décision du BSIF permet aux émetteurs de FNB comme FNB Horizons de poursuivre les cycles de planification des produits et de continuer d'innover dans le secteur des FNB des CEIE avec une certitude réglementaire.
- FNB Horizons collabore actuellement avec nos banques partenaires afin d'évaluer l'incidence de la décision du BSIF sur nos FNB des CEIE.

---

### Pourquoi le BSIF a-t-il publié ces lignes directrices?

- La décision du BSIF porte davantage sur la liquidité et la stabilité des banques canadiennes et de leurs dépôts que sur les FNB des CEIE eux-mêmes.
- Les FNB des CEIE existent sur le marché depuis plus de 10 ans et sont devenus très populaires, particulièrement auprès des conseillers et des investisseurs.
- Malgré l'importance de la participation des investisseurs individuels dans ces FNB, le BSIF a déterminé que les investisseurs institutionnels peuvent investir dans les FNB des CEIE. Il est d'avis que ces dépôts sont moins « adhérents » que les dépôts de particuliers habituels, ce qui risque de nuire à la liquidité et à la stabilité des banques.
- Un certain nombre de grandes banques canadiennes offrant des comptes d'épargne à intérêt élevé auxquels les FNB des CEIE offrent une exposition travaillent avec des émetteurs de FNB comme FNB Horizons.
- Au cours des prochaines semaines, les entreprises offrant des FNB et ces banques collaboreront pour évaluer l'incidence de la décision du BSIF sur ces produits.
- En fin de compte, la décision du BSIF réglemente et confirme la viabilité à terme des FNB des CEIE, assurant ainsi que ces FNB sont là pour de bon et demeureront une option de placement viable.



# HORIZONS ETFs

by Mirae Asset

## FAQ générale

---

### Y aura-t-il une incidence sur les rendements offerts par les FNB des CEIE?

- Il est trop tôt pour le savoir. Étant donné que la décision vient d'être publiée, les fournisseurs de fonds comme FNB Horizons travaillent actuellement avec des banques partenaires afin d'évaluer les incidences de la décision du BSIF.
- Il importe de noter que l'application de la décision du BSIF n'est pas obligatoire avant le 31 janvier 2024, de sorte que toute incidence potentielle sur le rendement pourrait ne pas prendre effet avant cette date.
- En fin de compte, tout changement peut être propre à chaque fournisseur de fonds, en fonction de circonstances particulières ou de décisions d'affaires prises conjointement avec les banques partenaires.
- Si des changements du rendement des produits de FNB Horizons sont anticipés, nous les communiquerons de façon proactive dès que possible.
- En plus des rendements concurrentiels, nos FNB des CEIE offrent d'autres avantages importants, dont le revenu mensuel, la liquidité et la simplicité des relevés. De plus, le FNB Horizons Épargne à intérêt élevé (CASH) est assorti des frais de gestion permanents les plus bas parmi tous les FNB des CEIE (au 31 octobre 2023).
- Notez que les rendements offerts par ces FNB varieront en fonction du taux d'intérêt en vigueur.
- Depuis que la Banque du Canada a commencé à hausser les taux d'intérêt en mars 2022, les investisseurs des FNB des CEIE ont bénéficié de rendements progressivement plus élevés découlant de cette hausse des taux.

---

### Y aura-t-il un changement dans les écarts de ces FNB?

- Nous ne nous attendons pas à ce que les écarts changent.
- Nos courtiers désignés (teneurs de marché) sont tenus de faire des offres à la valeur liquidative ou très près de celle-ci.
- Nous ne prévoyons pas de problème de liquidité, car les investisseurs continueront d'être en mesure d'acheter et de vendre ces titres à une valeur très proche de leur valeur liquidative. Nous invitons fortement les investisseurs à surveiller la situation, car nous ne pouvons garantir les résultats futurs.
- Les teneurs de marché peuvent acheter tout le stock et simplement nous le revendre, au besoin.

---

### J'ai investi dans HSAV ou HSUV.U. La décision du BSIF aura-t-elle une incidence sur les avantages fiscaux offerts par ces FNB?

- Nous ne prévoyons pas que les lignes directrices du BSIF auront une incidence sur certains avantages fiscaux offerts par le FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces (HSAV) ou le FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces en dollars américains (HSUV.U). Ces FNB continueront de fonctionner comme prévu.
- Nous collaborons actuellement avec nos banques partenaires afin d'évaluer l'incidence de la décision du BSIF, y compris sur les rendements. Actuellement,



# HORIZONS ETFs

by Mirae Asset

HSAV et HSUV.U offrent des rendements concurrentiels et certains avantages fiscaux.

- Si nous prévoyons des changements du rendement des produits de FNB Horizons, nous les communiquerons de façon proactive dès que possible.

## FAQ générale

---

### Devrais-je continuer d'investir dans CASH et d'autres FNB des CEIE?

- Plusieurs caractéristiques des FNB des CEIE, y compris CASH, en font des placements intéressants pour de nombreux types d'investisseurs.
- Les FNB des CEIE, comme CASH, offrent certains avantages par rapport à d'autres options de gestion de la trésorerie et des liquidités, notamment une meilleure liquidité par rapport aux certificats de placement garanti (CPG), des niveaux de rendement concurrentiels, un revenu mensuel, la simplicité des relevés et plus encore.
- De plus, CASH est assorti des frais de gestion permanents les plus bas parmi les FNB des CEIE (au 31 octobre 2023), et ses coûts sont inférieurs ou très concurrentiels à ceux de nombreux autres FNB du marché monétaire.
- Si vous cherchez à maintenir une position de trésorerie, que ce soit aux fins de gestion de portefeuille ou que vous souhaitez conserver une position attentiste en trésorerie en raison de perspectives économiques, les FNB CASH et HISA demeurent une option intéressante pour la gestion de la trésorerie.

### FNB Horizons offre-t-elle des solutions de rechange aux FNB des CEIE?

- En plus de ses FNB des CEIE, FNB Horizons offre plusieurs FNB non traditionnels en espèces qui peuvent procurer à votre portefeuille les avantages de la gestion de la trésorerie par l'intermédiaire de FNB.
- En avril 2023, FNB Horizons a lancé les premiers FNB de bons du Trésor à court terme au Canada, le FNB Horizons Bons du Trésor 0 à 3 mois (CBIL) et le FNB Horizons Bons du Trésor américain 0 à 3 mois (UBIL.U).
- Ces FNB offrent une exposition aux bons du Trésor de zéro à trois mois du gouvernement du Canada en dollars canadiens et aux bons du Trésor de zéro à trois mois du gouvernement des États-Unis en dollars américains, respectivement. Les bons du Trésor sont garantis respectivement par le crédit du gouvernement du Canada et du gouvernement américain.
- CBIL affiche actuellement un rendement de 5,40 % et UBIL.U, de 5,64 %. La décision du BSIF n'a pas d'incidence sur ces FNB et leurs rendements respectifs.

---

### Devrais-je continuer d'investir dans CASH et d'autres FNB des CEIE?

- Selon vos besoins de placement individuels et votre stratégie de portefeuille, CASH et d'autres FNB des CEIE peuvent toujours constituer une solution de FNB de gestion de trésorerie intéressante et viable pour les investisseurs canadiens.
- Tous les FNB des CEIE de FNB Horizons, y compris CASH, continueront d'investir dans des dépôts auprès de nos partenaires, qui sont membres des six grandes banques du Canada.



# HORIZONS ETFs

by Mirae Asset

- FNB Horizons n'a pas modifié les mandats de ses FNB des CEIE afin d'investir dans d'autres titres, comme le marché monétaire ou le papier commercial.
- Grâce à nos FNB des CEIE, les investisseurs sont exposés exclusivement à des comptes d'épargne à intérêt élevé déposés dans les six grandes banques canadiennes.
- Nous croyons que la transparence est un élément important du processus d'investissement pour tous les Canadiens.

## MENTIONS JURIDIQUES

Un placement dans le FNB Horizons Épargne à intérêt élevé (CASH), le FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces (HSAV), le FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces en dollars américains (HSUV.U), le FNB Horizons Bons du Trésor 0 à 3 mois (CBIL) et le FNB Horizons Bons du Trésor américain 0 à 3 mois (UBIL.U) (ou les « FNB ») gérés par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. peut donner lieu à des commissions, à des frais de gestion et à d'autres dépenses. Les FNB ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada, par la Federal Deposit Insurance Corporation ni par aucun autre organisme public d'assurance dépôts. Rien ne garantit que les FNB seront en mesure de maintenir leur valeur liquidative par titre à un montant constant ou que le plein montant de votre investissement dans les FNB vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Le prospectus contient des renseignements détaillés importants au sujet des FNB. **Veillez lire le prospectus avant d'investir.**

CASH, HSAV et HSUV.U utilisent des comptes d'opérations au comptant et ne suivent pas un indice de référence traditionnel, mais reçoivent plutôt des intérêts payés sur des dépôts au comptant susceptibles d'évoluer au fil du temps. Toute distribution reçue par HSAV ou HSUV.U est automatiquement prise en compte dans la valeur liquidative de HSAV ou de HSUV.U. Par conséquent, les distributions versées aux actionnaires de HSAV et de HSUV.U ne devraient pas être imposables.

Le 3 février 2022, HSAV a suspendu les nouvelles souscriptions après que son actif a atteint environ 2 milliards de dollars. Pendant une période de suspension des souscriptions, les investisseurs doivent noter que les actions du FNB HSAV devraient se négocier à une prime ou à une prime substantielle par rapport à la valeur liquidative par action du FNB HSAV. Il est vivement déconseillé aux investisseurs d'acheter des actions de FNB de HSAV à la bourse au cours de ces périodes. Toute reprise des souscriptions de HSAV sera annoncée par communiqué de presse et annoncée sur le site Web du gestionnaire. Une suspension des souscriptions, le cas échéant, n'affectera pas la capacité des actionnaires existants à vendre leurs actions du FNB HSAV sur le marché secondaire à un prix correspondant ou possiblement supérieur à la valeur liquidative par action de FNB.

Le 9 janvier 2023, HSUV.U a suspendu les nouvelles souscriptions après que son actif a atteint environ 775 millions de dollars américains. Pendant une période de suspension des souscriptions, les investisseurs doivent noter que les actions du FNB HSUV.U devraient se négocier à une prime ou à une prime substantielle par rapport à la valeur liquidative par action du FNB HSUV.U. Il est vivement déconseillé aux investisseurs d'acheter des actions du FNB HSUV.U à la bourse au cours de ces périodes. Toute reprise des souscriptions de HSUV.U sera annoncée par communiqué de presse et sur le site Web du gestionnaire. La suspension des souscriptions, le cas échéant, n'a aucune incidence sur la capacité des actionnaires existants de vendre leurs actions du FNB HSUV.U sur le marché secondaire à un prix correspondant ou possiblement supérieur à la valeur liquidative par action du FNB.

CBIL et UBIL.U pourraient être exposés à un risque accru de perte, y compris des pertes dues à des événements indésirables, car les actifs des fonds sont concentrés sur une émission, un ou plusieurs émetteurs, un pays, un segment de marché ou une catégorie d'actifs en particulier. Bien que les obligations des Trésors américain et



# HORIZONS ETFs

by Mirae Asset

canadien soient entièrement garanties par les gouvernements respectifs, ces titres sont néanmoins assujettis au risque de crédit (c.-à-d. le risque que le gouvernement émetteur soit, ou soit perçu comme étant incapable ou non désireux d'honorer ses obligations financières, comme le versement de paiements). Pour une description détaillée des risques associés, consultez le prospectus du fonds à l'adresse [www.horizonsetfs.com/?lang=fr](http://www.horizonsetfs.com/?lang=fr).

Certains énoncés peuvent constituer des déclarations prospectives, notamment lorsque l'expression « s'attendre à » et des expressions semblables sont utilisées (y compris des variations grammaticales de celles-ci). Les déclarations prospectives ne constituent pas des faits historiques, mais correspondent plutôt aux attentes actuelles de l'auteur en ce qui a trait à des résultats ou à des événements futurs. Ces déclarations prospectives sont assujetties à un certain nombre de risques et d'incertitudes susceptibles de faire en sorte que les résultats ou les événements réels différeraient sensiblement des attentes actuelles. Ces facteurs et d'autres facteurs devraient être examinés attentivement et le lecteur ne devrait pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont faites à la date des présentes et les auteurs ne s'engagent pas à les mettre à jour, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure requise par le droit applicable.

La présente communication est fournie à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de produits négociés en bourse (les « produits négociés en bourse Horizons ») gérés par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. ni un conseil de placement, fiscal, juridique ou comptable. Elle ne doit pas être interprétée comme tel ni être invoquée à cet égard. Les particuliers doivent demander l'avis de professionnels, le cas échéant, concernant tout placement précis. Les investisseurs doivent consulter leurs conseillers professionnels avant de mettre en œuvre tout changement dans leurs stratégies de placement. Ces placements sont susceptibles de ne pas convenir à la situation d'un investisseur.

Les commentaires, opinions et points de vue exprimés sont en général fondés sur les renseignements disponibles à la date de publication et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'achat ou de vente des titres mentionnés. Il est recommandé de consulter votre conseiller en placement avant de prendre quelque décision que ce soit en matière d'investissement.